ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 50501

Texte de la question

M. Pascal Clement attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les preoccupations des eleveurs avicoles concernant le projet de loi d'orientation agricole. Il semblerait en effet que l'un des articles de ce projet vise a ne plus reconnaitre la certification de conformite « produits » comme un signe officiel de qualite, ou a la rattacher a une identification permanente et generalisee (IPG). Une filiere avicole developpee autour d'un poulet certifie permet aujourd'hui de faire vivre de nombreuses unites de production decentralisees, creant ainsi nombre d'emplois. Des eleveurs se sont impliques et ont investi des sommes importantes dans ce type de projet, car il est reconnu par les distributeurs et les consommateurs, en apportant toutes les garanties de qualite et de tracabilite qu'ils recherchent. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre, afin que les consequences du projet de loi d'orientation ne mettent pas en peril l'effort engage par les acteurs de la filiere avicole.

Données clés

Auteur : M. Clément Pascal
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50501
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1837